

CDSA 46  
Maison des Associations  
Espace Clément Marot  
Place Bessières  
46 000 CAHORS  
Port. : 06.50.67.96.41 / 06.42.87.47.74  
@ : cdsportadapte46@gmail.com



Nous tenons à vous informer que le Comité Départemental de Sport Adapté du Lot, organise une après-midi :

## Découverte CAPOEIRA

Le Mercredi 19 SEPTEMBRE

2018

A FIGEAC (46)



Cette manifestation sportive conviviale est ouverte aux sportifs qui possèdent une licence FFSA 2018-2019 ou alors il y a la possibilité de prendre une licence d'un jour auprès du CDSA du Lot à 6€ (voir feuille d'inscriptions ci-dessous).

Les inscriptions sont à renvoyer au CDSA 46 avant le lundi 10 septembre 2018.

### Déroulement de la journée :

- **13h45** : Accueil des participants à la salle de Judo - Ancien C.E.S - 2 rue Victor Delbos à Figeac
- **14h** : **DEBUT des Activités**
- **16h** : Goûter convivial

Espérant vous compter parmi nous, veuillez recevoir, nos salutations sportives.

MOULES Marcel

Président CoDep Sport Adapté 46



**CDSA 46**

Maison des Associations  
 Espace Clément Marot / Place Bessières  
 46 000 CAHORS  
 Port. : 06.50.67.96.41 / 06.42.87.47.74  
 @ : cdsportadapte46@gmail.com

**Inscriptions à la découverte Capoeira à renvoyer au CDSA 46**  
 mail : [cdsportadapte46@gmail.com](mailto:cdsportadapte46@gmail.com)

Association : .....		Numéro FFSA : /	
Adresse : .....	Code Postal : .....	Ville : .....	Téléphone
: .....		Mail :	
Noms des accompagnateurs : .....			
<b>Téléphone accompagnateur : 06. ....</b>			

Licence*	Prénom	Nom	Né(e) le (si licence 1 jour*)

*\* personne prenant une licence d'un jour (indiquer « Licence 1 jour » et la date de naissance). Une « licence d'un jour » est obligatoire pour les personnes non licenciées, ainsi qu'un certificat Médical de non contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives adaptées.*

**DECHARGE**

Je soussigné(e) : .....

représentant(e) de l'association : .....

certifie que tous les sportifs engagés à la Découverte Capoeira se déroulant le mercredi 19 septembre 2018 à Figeac (46)

sont bien licenciés à la F.F.S.A OU possesseurs d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique des Activités Physiques et Sportives, et demandeurs d'une « **licence d'un jour** » d'un montant de 6 €/personne.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

À ....., le .....

Signature :